



RMG Risk Management Group

Concerne : Niveau d'infections respiratoires vers "code orange": importance de la ventilation et protection des personnes vulnérables - Recommandations pour le secteur des soins de santé

Chère collègue, Cher collègue,

Sur la base du Respi Radar (le suivi de la circulation des germes respiratoires et de la pression sur le système de santé, le RAG (Risk Assessment Group) et le RMG (Risk Management Group) ont décidé le 1er février 2024 de passer au « code orange ». Pour rappel : le code orange signifie une circulation accrue d'agents pathogènes respiratoires avec une pression croissante sur le système de santé, nécessitant une intervention pour contenir le phénomène.

Après les pics de RSV et de coronavirus, nous assistons désormais à une forte augmentation de cas de grippe. Selon les données disponibles jusqu'à 2018, une épidémie de grippe en Belgique dure en moyenne 8 semaines et touche chaque année 600.000 personnes (5% de la population). La maladie est généralement bénigne, mais 3% nécessitent une hospitalisation (18.000 patients par an, en moyenne hospitalisés pendant 8,8 jours), dont 13% développent des complications graves et 6% sont mortelles (environ 1500 patients, de tous âges, mais 80% ont plus de 65 ans et/ou ont déjà d'autres problèmes médicaux).

En code orange, en plus des recommandations de base connues (hygiène des mains et de la toux, ventilation, rester à la maison en cas de maladie, port d'un masque en cas de symptômes ou de vulnérabilité, vaccination), nous accordons une grande importance à une aération optimale des espaces intérieurs, et à une attention particulière aux personnes vulnérables. Les personnes à risque sont les personnes âgées en particulier les plus de 65 ans et les personnes avec certaines conditions médicales sous-jacentes : maladies cardio-vasculaires, diabète, maladies pulmonaires chroniques et aiguës, cancers, obésité, insuffisances rénales chroniques, faible système immunitaire.

Dans cette phase nous recommandons fortement le port du masque (FFP2) pour les personnes à risque et les personnes présentant des symptômes d'infection respiratoire (FFP1 sur le nez et la bouche), notamment dans les lieux très fréquentés, ainsi qu'une forte recommandation de port de masque dans les soins de santé, comme dans les salles d'attente, les services d'urgences, et autres lieux où un risque accru d'infection est estimé en cas de contact avec les personnes vulnérables. L'entourage régulier des personnes à risque veillera à respecter et les protéger notamment par le port du masque.

Evidemment, vous mettez en œuvre ces recommandations générales en fonction de votre propre analyse des risques et en tenant compte de votre propre contexte spécifique. Le RAG et le RMG suivent de près la situation et réduiront le code orange dès que possible.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Cordialement,

Dr. Bertrand Draguez et Dr. Gerlant van Berlaer

Risk Management Group

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

E-mail : bertrand.draguez@health.fgov.be et gerlant.vanberlaer@health.fgov.be